

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ACTIFUM

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0084

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014419-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ACTIFUM
FUMIGO
STOP INSECT FUMEE
ULTIMATUM FUME

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Activa s.r.l.
	Adresse	via Feltre, 32 20132 Milano Italie
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0084	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014419-0000	
Date de l'autorisation	09/07/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	04/06/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	OCTAVIUS HUNT LTD
Adresse du fabricant	DOVE LANE REDFIELD BS5 9NQ BRISTOL Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	DOVE LANE REDFIELD BS5 9NQ BRISTOL Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	TAGROS CHEMICALS INDIA LTD.
Adresse du fabricant	"JHAVER CENTRE", RAJAH ANNAMALAI BUILDING, IV FLOOR, 72, MARSHALLS ROAD 600 008 EGMORE, CHENNAI Inde
Emplacement des sites de fabrication	A4/1&2, SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX 607 005 KUDIKADU, CUDDALORE, TAMIL NADU Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	13,5
Chlorate de potassium		Substance non active	3811-04-9	223-289-7	13,5
Talc		Substance non active	14807-96-6	238-877-9	53

2.2. Type de formulation

Générateur de fumée

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Peut aggraver un incendie; comburant Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles .

Éviter de respirer les .

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage..

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau/...

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

En cas d'incendie:Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Fumigation de pièce – Non professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Un générateur de fumée insecticide à base de perméthrine, efficace par contact sur un certain nombre d'insectes volants et rampants.

Le produit est indiqué pour la désinsectisation des locaux et moyens de transports où un lavage à l'eau n'est jamais effectué :

- dans les habitations privées, ces zones sont restreintes aux garages, caves, greniers, combles perdus, vides sanitaires. Pour les combles non aménageables et les vides sanitaires, seul un petit conditionnement de 3,5 g pour le traitement de 8 m2 max. pour le contrôle des insectes rampants est autorisé.
- dans les zones commerciales ou industrielles, ces zones correspondent aux entrepôts et aux locaux de service électrique
- dans les camions ou trains transportant des grains qui ne seront jamais nettoyés par voie humide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Musca domestica*
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Calliphora* sp
Nom commun: Mouches vertes et bleues
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Culex* spp
Nom commun: Moustique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Blattella germanica*
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Blatta orientalis*
Nom commun: Blatte orientale
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Periplaneta americana*
Nom commun: Blatte américaine
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi des jardins
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Ephestia kuehniella*
Nom commun: Teigne de la farine
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Plodia interpunctella*
Nom commun: Teigne des fruits secs
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Lasioderma serricone*
Nom commun: Vrilllette du tabac
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Rhyzopertha dominica*
Nom commun: Capucin des grains
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Sitophilus granarius*
Nom commun: Charançon du blé
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Ctenocephalides felis*
Nom commun: Puces de chat
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Fumigation
Description détaillée:
Fumigation

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Mouche domestique (*Musca domestica*), Mouches vertes et bleues (*Calliphora* sp) :

- 3,5 g jusqu'à 110 m³

La réduction de la population contre *Calliphora* sp est obtenue avec un délai de 48 heures après l'exposition.

Moustique (*Culex* spp) :
- 3,5 g jusqu'à 110 m3

Insectes rampants :
Blatte germanique (*Blattella germanica*), Blatte orientale (*Blatta orientalis*), Blatte américaine (*Periplaneta americana*), Fourmis des jardins (*Lasius niger*) :
- 3,5 g jusqu'à 8 m3
- 15 g jusqu'à 30 m3
Un délai d'action de 48 heures est nécessaire pour les blattes avant d'obtenir une efficacité optimale.

Puce de chat (*Ctenocephalides felis*) :
- 15 g jusqu'à 120 m3

Ravageurs de denrées stockées :
Teigne de la farine (*Ephestia kuehniella*), Teigne des fruits secs (*Plodia interpunctella*), Vrille du tabac (*Lasioderma serricone*), Capucin des grains (*Rhyzopertha dominica*), Charançon du blé (*Sitophilus granarius*) :
- 3,5 g jusqu'à 30 m3
- 15 g jusqu'à 120 m3

Le produit n'a pas d'effet résiduel.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Canette/boîte en PEHD avec un couvercle PEHD : 3,5g

Canette/boîte en carton/PEHD/Al avec un couvercle en PEHD : 15g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Fumigation de pièce – Professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	<p>Un générateur de fumée insecticide à base de perméthrine, efficace par contact sur un certain nombre d'insectes volants et rampants.</p> <p>Le produit est indiqué pour la désinsectisation (effet de débusquage et insecticide) des locaux et moyens de transports où un lavage à l'eau n'est jamais effectué :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans les habitations privées, ces zones sont restreintes aux garages, caves, greniers, combles perdues, vides sanitaires. Pour les combles perdues et les vides sanitaires, seul un petit conditionnement de 3,5 g pour le traitement de 8 m² max. pour le contrôle des insectes rampants est autorisé.- dans les zones commerciales ou industrielles, ces zones correspondent aux entrepôts et aux locaux de service électrique.- dans les camions ou trains transportant des grains qui ne seront jamais nettoyés par voie humide.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Calliphora</i> sp Nom commun: Mouches vertes et bleues</p>

Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culex spp
Nom commun: Moustique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Blattella germanica
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Blatta orientalis
Nom commun: Blatte orientale
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Periplaneta americana
Nom commun: Blatte américaine
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Ephestia kuehniella
Nom commun: Teigne de la farine
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Plodia interpunctella
Nom commun: Teigne des fruits secs
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Lasioderma serricone
Nom commun: Vrille du tabac
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Ctenocephalides felis
Nom commun: Puce de chat
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Fumigation
Description détaillée:
Fumigation

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Mouche domestique (*Musca domestica*), Mouches vertes et bleues (*Calliphora* sp) :
- 3,5 g jusqu'à 110 m3
- 30 g jusqu'à 950 m3
- 60 g jusqu'à 1900 m3
La réduction de la population contre *Calliphora* sp est obtenue avec un délai de 48 heures après l'exposition.

Moustique (*Culex* spp) :
- 3,5 g jusqu'à 110 m3
- 30 g jusqu'à 950 m3
- 60 g jusqu'à 1900 m3

Blatte germanique (*Blattella germanica*), Blatte orientale (*Blatta orientalis*), Blatte américaine (*Periplaneta americana*) :
- 3,5 g jusqu'à 8 m3
- 15 g jusqu'à 30 m3
- 30 g jusqu'à 60 m3
- 60 g jusqu'à 120 m3

Un délai d'action de 48 heures est nécessaire pour les blattes avant d'obtenir une efficacité optimale.

Puce de chat (*Ctenocephalides felis*) :

- 15 g jusqu'à 120 m3
- 30 g jusqu'à 240 m3
- 60 g jusqu'à 480 m3

Ravageurs de denrées stockées :

Teigne de la farine (*Ephestia kuehniella*), Teigne des fruits secs (*Plodia interpunctella*),
Vrillette du tabac (*Lasioderma serricone*) :

- 3,5 g jusqu'à 30 m3
- 15 g jusqu'à 120 m3
- 30 g jusqu'à 240 m3
- 60 g jusqu'à 480 m3

Une application par infestation.
Le produit n'a pas d'effet résiduel.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Canette/boîte en carton/Al avec un couvercle en PEHD/carton : 30g et 60 g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Fermer hermétiquement la zone à traiter, en verrouillant les fenêtres et les portes pendant au moins 4 heures (blattes et mouches) et jusqu'à 24 heures pour les autres espèces.
- Utiliser le nombre requis de dispositif. Les placer sur une surface à l'épreuve du feu, mais jamais dans un espace fermé tel un seau.
- Espacer les générateurs de fumée dans toute la zone traitée.
- Laisser agir au moins 4 ou 24 heures selon l'espèce cible, puis ventiler la zone en ouvrant les fenêtres et les portes.
- L'application du produit n'est autorisée qu'en intérieur.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible.
- Lorsqu'une période de contrôle prolongée est nécessaire, les traitements doivent être alternés avec des produits ayant des modes d'action différents.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se laver les mains et la peau exposée avant et après utilisation.
- Ne pas réutiliser des vêtements contaminés.
- Ne pas stocker le produit à proximité d'une source de chaleur.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Après la période de ventilation, retirer le produit des surfaces avec lesquelles le contact est le plus probable (essuyage à sec).
- Le produit ne peut être appliqué que dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau (garages, caves, greniers, combles perdus, vides sanitaires, entrepôts, locaux de service électrique, camions ou trains transportant des grains qui ne seront jamais nettoyés par voie humide).
- Eviter le contact avec les objets contaminés.
- Utiliser le produit seulement une fois par semaine au maximum.
- Quitter immédiatement la pièce après avoir allumé les générateurs de fumée.
- Ventiler les zones pendant au moins 8 heures avant de les réoccuper.
- Avant le traitement, faire sortir les animaux de rente.
- Avant le traitement, retirer toutes denrées et boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Retirer tous les ustensiles susceptibles d'entrer en contact avec les denrées ou boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Après ventilation, essuyer les surfaces traitées avant de les réutiliser.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Ne jamais laisser une personne affectée sans surveillance.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 2 ans.
- Le produit ne doit pas être stocké à des températures supérieures à 40°C.

6. Autres informations

- Le produit contient du chlorate de potassium qui, au contact d'un acide peut émettre des gaz toxiques.